



Ce document décrit les critères et modalités d'alerte en cas de résultat critique. Celui-ci est défini comme un **résultat dont la diffusion est urgente pour modifier la prise en charge du patient**, soit parce que le pronostic vital pourrait être engagé, soit parce que des mesures d'hygiène doivent être mises en œuvre pour limiter la transmission d'une bactérie.

Le technicien est responsable de la transmission rapide du résultat au biologiste/interne identifié comme responsable de la validation selon le planning. Le biologiste doit être joignable (bureau, DECT 36033 ou 36032, portable).

Le biologiste est responsable de la communication du résultat au clinicien/interne responsable ou à défaut à un autre personnel autorisé.

Prélèvements à examen direct positif J0 Et/ou Prélèvements à culture positive à ≥ J1 si discordance avec l'examen direct précédemment rendu	• LCR • Liquide de ponction de séreuse • Prélèvement respiratoire protégé type PDP ou LBA (premier prélèvement positif) • Urines pyéliquies, Abscess profonds prélevés au bloc opératoire ou en radiologie • Prélèvements périnataux • Pièces opératoires
Autres résultats urgents en J0	• Antigène Urinaire Légionelle positif • Antigène Pneumocoque positif dans le LCR • Toxine de <i>C. difficile</i> positive • Détection de génome bactérien dans un LCR ou un liquide de ponction de séreuse • Poche de PSL (résultats négatif et positif) • Premier Examen direct positif à BAAR évoquant une Mycobactérie *
Autres résultats urgents en ≥ J1	• Hémoculture positive • Liquide de conservation d'organe, PSL, Produit de thérapie cellulaire • Détection d'une bactérie ou d'une résistance bactérienne nécessitant une modification du traitement antibiotique et/ou nécessitant la mise en place de mesures d'hygiène (BHRe) • Première culture positive à <i>M. tuberculosis</i> complex * • Culture ou PCR positive de <i>Legionella</i> spp. si Antigène urinaire négatif.* • Sérologie bactérienne positive pour <i>Coxiella</i>, <i>Rickettsies</i> et <i>Bartonella</i> *

Les lignes en gras s'appliquent 7j/7 et 24h/24, celles marquées d'un « * » ne s'appliquent pas le dimanche et les jours fériés.

En cas d'appel d'un médecin pour obtenir un résultat et si aucun biologiste n'est joignable dans les 30 minutes, le technicien est autorisé à titre dérogatoire à communiquer le résultat dans l'intérêt du patient : noter dans GLIMS l'heure et le nom de l'interlocuteur.